



DSLAM non joignable(s) :
2

cau82-1/82-2

Le 2 février 1959, date historique pour l'histoire de la conquête spatiale avec, pour la toute première fois, une sortie de l'orbite terrestre d'un satellite artificiel russe, Luna-1. Destiné à approcher de près l'orbite lunaire, il rate son objectif cependant et se perd autour du soleil. Les Américains ne reprendront vraiment la main que dix ans plus tard avec le programme Apollo.

Actu

INTERNET, ENJEU POLITIQUE ?

Dernièrement, l'ADUF est revenue sur la fermeture de Megaupload, site de téléchargement libre taxé de piraterie par les autorités américaines et de détournement, à son seul profit, des droits d'auteurs.

Un virage négocié sous la seule pression des Majors du disque et des professionnels du cinéma pour certains.

Le débat continue de faire la une des quotidiens et hebdomadaires ! En France, deux visions s'affrontent en vue de la présidentielle de mai 2012.

Bref état des lieux...

Du point de vue du gouvernement actuel, qui salue la fermeture du site, Hadopi aurait fait des émules. La popularité d'un site, auprès des plus jeunes en particulier, comme celui qui vient d'être rayé de la carte WEB par le FBI, ne doit pas cacher la réalité. Les créateurs n'étaient pas inclus dans la boucle des profits: 175 millions de dollars sont allés dans les seules poches des responsables de la défunte plateforme.

Contrairement néanmoins à la stratégie américaine, sur fond de débats autour des projets de loi SOPA/PIPA à Washington, Hadopi est avant tout un dispositif préventif. A l'origine d'un flot de 700 000 mails à ce jour avertissant les internautes des conséquences du téléchargement libre. Le gouvernement estime aussi que le développement de plateformes « légales » en streaming, comme Deezer et Dailymotion, n'ont pu connaître de croissance que grâce à sa politique favorable à un réseau libre, mais attentive aux droits des artistes et de leurs ayants-droit. Une politique dont les grandes lignes ont été d'être soulignées dans une déclaration internationale au G-8 de Deauville qui s'est tenu en mai 2011.

Autre enjeu de taille, le financement de la création artistique en France. Le budget du Centre National de la Cinématographie (CNC), toujours selon le gouvernement actuel, est passé de 513 millions d'euros en 2007 à 754 millions en 2010. Une cagnotte à laquelle nos FAI ont largement contribué pour continuer à offrir du flux audiovisuel nouveau à leurs abonnés, alors qu'aux Etats-Unis des entreprises comme Google et Apple sont exonérées de toute contribution. Il rappelle aussi qu'à partir de 2015 une TVA sera en principe payée sur les lieux de « consommation » du net.

En face, évidemment, l'argumentaire cherche à démontrer l'inanité d'Hadopi, en insistant sur le fait qu'il s'attaque à l'internaute et ne lutte pas efficacement contre le téléchargement illégal qu'il réprime aussi. Internet doit rester un espace libre, malgré la présence d'acteurs indéliçables, et les pouvoirs publics doivent prendre la mesure du changement radical des pratiques des internautes et cesser de les considérer comme des délinquants potentiels.

L'opposition actuelle propose un remplacement pur et simple du dispositif Hadopi dont elle nie les vertus bénéfiques pour la création artistique et critique la fragilité du fondement juridique. En cas de changement de majorité politique cet été, une large concertation sera ouverte avec tous les acteurs. Il s'agira alors de trouver rapidement un système alternatif, en faisant contribuer l'internaute consommateur de biens culturels, et en remettant à plat la fiscalité qui pèse sur les fournisseurs d'accès à Internet.

Alors, 2012, année d'une nouvelle régulation ou d'un amendement d'Hadopi ? Une chose est sûre, le bon sens dira qu'il faut toujours payer ce que l'on consomme, à moins de scier la branche qui porte le fruit !



http://twitter.com/L_ADUF



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>